



Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime  
 240 rue Augustin Fresnel – CS 20931  
 76237 ISNEAUVILLE cedex  
 Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00  
 Siège : Hôtel du Département  
 courrier@sde76.fr

-----  
 Délibération du Comité Syndical n° 2022/02/24-08  
 -----

Séance du 24 février 2022  
 -----

Objet : **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - Avitaillement des bacs de Seine**

membres en exercice :	83
membres présents :	41
pouvoirs :	18
membres votants :	59
votes pour :	53
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-deux, le 24 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 17 février 2022, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département de la Seine Maritime sous la présidence de M. Hervé LEPILEUR, 1er Vice-Président.

*En application de l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 : possibilité de réunion par téléconférence, fixation du quorum au tiers des membres présents, possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.*

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	V
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	V
6		T	Jean-Michel	LAIR	Exc.
7		T	Yannick	PRIGENT	V
8		T	Patrick	FONTAINE	V
9		T	Jean-Marie	JEANNE	P
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	Exc.
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	V
12		T	Jacques	DELLERIE	Exc.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	Exc.
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Exc.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	Exc.
21		T	Gilles	LARCHER	V
22		T	Thierry	LECARPENTIER	V
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	Exc.
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Exc.
25		T	Gérard	GOUPIL	
26		T	José	DUARTÉ	V
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	V
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Exc.
33		T	Eric	SCARANO	P
34		T	Guillaume	PERUISSET	V
35		T	Franck	FOIRET	Exc.
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	V
39		T	Daniel	LEGROS	V
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	Exc.
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Exc.
44		T	Daniel	GRESSENT	P
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Exc.
48		T	Léon	BACHELOT	Exc.
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Exc.
54		T	Chantal	COTTEREAU	V
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Exc.
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	V
58		T	Christophe	FROMENTIN	V
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	Exc.
60		T	Frédéric	CANTO	V
61		T	Pierre	SORIN	V
62		T	René	GUEUDIN	Exc.
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Exc.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	P
69		T	Patrick	LEVEQUE	V
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Exc.
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	Exc.
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Exc.
78	16	T	Philippe	LACASSE	V
79		T	Christian	POISSANT	Exc.
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Exc. : excusé(e), V : présent(e) en Visio

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Michel ARGENTIN	1	Hervé LEPILÉUR	1
2	Jean-Michel LAIR	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
3	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
4	Claire GUÉROULT	2	Laurent VASSET	5
5	Philippe CORDIER	3	Laurent VASSET	5
6	Hubert MAILLET	4	Sylvain DELTOUR	4
7	Didier GASTON	5	André-Pierre BOURDON	5
8	Jean-Louis LUC	7	Xavier VANDENBULCKE	7
9	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
10	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
11	Léon BACHELOT	9	Frédéric BAILLEUL	9
12	Imelda VANDECANDELAERE	11	Bruno GENDRON	11
13	René GUEUDIN	11	Christophe FROMENTIN	11
14	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
15	Gérard LESUEUR	14	Gérard LEGER	14
16	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10

Secrétaire de séance :

Fabienne VERHAEGHE a été désignée secrétaire de séance.

## VU :

- Le code général des collectivités territoriales, CGCT, et notamment ses articles L5211-17 et 18, L5214-21, L5711-1 et suivants,
- l'arrêté préfectoral du 13 août 2021 portant modifications statutaires du SDE76 et les statuts du SDE76,

## CONSIDÉRANT :

Laurent VASSET, vice-président :

- que le Département 76 réfléchit au mode d'avitaillement des bacs de Seine dans une perspective de trouver une motorisation et un combustible écoresponsables et s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique.

Pour cela, un groupe de réflexion a été créé, auquel participe le SDE76.

L'objet de la réflexion porte d'abord sur les choix possibles de motorisation et de combustible, sujet auquel le SDE76 ne peut pas apporter sa contribution.

GRDF, associée à 2C-consulting, a établi deux rapports.

Le premier rapport porte sur l'étude des motorisations : Dualfuel, 100 % biogaz, hybride électrique et biogaz.

De cette étude, ressortent les avantages, les inconvénients, les difficultés techniques de rétrofitage/modification des bacs, etc. La réflexion sur l'avitaillement en gaz pour les 8 points de passage des bacs de Seine s'est poursuivie par une proposition de solution d'avitaillement en charge lente par le réseau gaz, quand celui-ci se trouve à proximité des pontons où stationnement les bacs la nuit, complété par l'étude d'une solution d'avitaillement avec un système de station mère/fille.

### Impact pour le SDE76 :

Pour le cas où une station mère d'alimentation serait décidée, elle serait alors commune à plusieurs bacs pour leur alimentation. Il est probable que la seule consommation de ces bacs ne serait pas suffisante pour amortir la « station-service » GNC. Le SDE76 pourrait alors, comme il l'a fait pour les bornes de recharge électrique, être acteur pour développer une station GNV avec le Département, les collectivités locales intégrées sur la zone de chalandise de cette station.

Il s'agirait de trouver des collectivités qui pourraient trouver un intérêt général à la construction de cette station :

- pour leur propre flotte de véhicules,
- pour les bennes à ordures ménagères,
- pour les entreprises de transport local qui souhaitent passer au gaz, mais ne disposent pas de station d'avitaillement privée afin de les soutenir économiquement,
- pour d'autres usages à explorer avec elles (voir leur PCAET),
  - pour mettre à disposition un terrain approprié à la construction de la station.

Le rôle du SDE76 pourrait alors être de fédérer les acteurs locaux, d'organiser la consultation des travaux et de l'exploitation de la station, obtenir les subventions, répartir le financement sur les partenaires au projet, voire de cofinancer et/ou d'assurer la maîtrise d'ouvrage complète.

Ainsi, on comprend que le rôle du SDE76, à court terme, est de participer comme auditeur à la réflexion du département, le sujet de la motorisation ne faisant pas partie de ses compétences et missions statutaires, puis, éventuellement, se

positionner comme acteur opérationnel d'une brique du projet : la(les) station(s) d'avitaillement « mère ».

Pour faire avancer ce dossier, le Département de la Seine Maritime et GRDF ont lancé la dernière partie de la réflexion avec de risque et l'analyse règlementaire du dossier.

### **PROPOSITION :**

Le vice-président vous propose :

- de vous associer au Département pour la réflexion et éventuellement l'étude d'implantation de la solution Bio-GNV afin d'être co-acteur de la réflexion et pouvoir vous déterminer sur la faisabilité de la première station d'avitaillement Bio-GNV.

### **DÉCISION :**

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la proposition du vice-président.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY

